

CSAL du 16 MARS 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 15/11/2021
2. Le SIP de demain Orientations relatives à la transformation des SIP (pour information)
3. Point sur les mesures de sobriété énergétique : présentation du bilan des émissions des gaz à effet de serre et du dispositif de délestage (pour information)
4. Bilan des EDR pour 2022 (sous réserve)
5. Rapport d'activité 2022
6. Questions diverses

Les organisations syndicales UNSA, CFTC, FO, CGT, Solidaire, étaient présentes.

Le secrétariat adjoint est tenu par l'UNSA

La direction est représentée par :

M Girault, Mme ortiz, Mme Lafont, M Girard, Mme Snauwaert, M. Gaucher, M Delattre a titre d'expert pour le point 2 (le SIP de demain) M Deweindt l'après midi pour les points RH.

Ce comité a commencé par les traditionnelles liminaires :

FO

Solidaires

CFDT/CFDT

CGT

l'UNSA s'associe aux déclarations des autres OS et rappelle qu'elle est pleinement dans l'inter-syndicale dans l'opposition au projet de réforme des retraites.

En réponse aux liminaires, le président est non compétent sur le sujet des retraites par contre il n'est pas contre un accompagnement de personnes proches du départ à la retraite

Point 1 : Approbation du PV du 15/11/2021

Le PV est approuvé

Point 2 :Le SIP de demain Orientations relatives à la transformation des SIP (pour information)

Les missions principales attendues des SIP :

l'accueil généraliste

l'accueil multi-canal

les missions de gestion (listes d'anomalies...etc)

Accompagnement des contribuables

on manque de pilotage (identification des enjeux, de la masse de travail)

la gestion des Amendes sera sorti du cœur de métier du SIP

le contrôle fiscal reste de la compétence du SIP

Le recouvrement doit être maintenu en SIP

Section UNSA Pas de Calais

L'interlocuteur fiscal unique : c'est un concept, ça n'est pas un agent

La relation à l'utilisateur : selon la direction c'est compliqué (pb de sécurité informatique)
documentation unifiée à venir

La compta restera dans chaque SIP

La prime d'accueil : point de discussion à avoir en national
une équipe dédiée n'est pas possible partout ;

La DDFIP 62 n'a pas de SIP témoin (moins de 20 à 25 agents)

« Si c'est possible, la ligne directrice amène à un secteur d'assiette unique »
Il peut y avoir plusieurs schémas d'organisation au sein du département.

Il est hors de question de répondre pour la CAF ou une autre administration

Le recouvrement amiable et le pré contentieux restent au SIP

Les caisses résiduelles en numéraire continueront à encaisser les amendes (en numéraire)

Un questionnaire sera envoyé aux agents, retour avant le 20 juin

présentation des résultats le 19 juin (date à confirmer).

Réflexion nationale :

Plusieurs axes de travail ont ainsi été retenus :

- tirer les conséquences organisationnelles, notamment, des réformes intervenues sur la dernière période dans le domaine de la fiscalité des particuliers (prélèvement à la source, déclaration automatique, suppression de la contribution à l'audiovisuel public, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) pour recentrer les SIP sur leur coeur de métier : à savoir l'accueil généraliste et multicanal des usagers ainsi que les missions essentielles de gestion, tout en mettant l'accent sur le contrôle qualité des informations traitées et l'accompagnement des contribuables.

- définir une évolution de l'organisation des SIP vers des schémas moins cloisonnés et à même d'assurer la circulation de l'information entre les services pour apporter la meilleure réponse possible à l'utilisateur.

- identifier de nouveaux outils, adaptés et modernisés, ayant vocation à être mis progressivement à la disposition des services pour les accompagner dans la mise en oeuvre de ces orientations et leur permettre d'assurer le suivi et le pilotage de leurs activités.

L'évolution souhaitée porte sur quatre thématiques majeures, telles qu'identifiées dans les réflexions des GT nationaux

Les SIP constituent le point d'entrée naturel et privilégié des usagers particuliers.

S'agissant du périmètre de l'accueil physique réalisé par les SIP, celui-ci doit être au minima celui exercé par les permanences dans les espaces France services (EFS).

Afin de limiter les démarches d'un usager, toute demande formulée auprès d'un SIP doit être prise en charge, afin que celui-ci ne se déplace pas deux fois,

Les SIP doivent être en capacité de répondre au téléphone aux usagers qui s'adresseraient à eux, soit directement soit par renvoi des centres de contact.

Plusieurs missions actuellement réalisées par le SIP ont vocation à être prises en charge par d'autres services :

Section UNSA Pas de Calais

- L'activité foncière des SIP relève en priorité des services départementaux des impôts fonciers (SDIF).
- Le CSP d'initiative n'a pas vocation à être exercé au sein des SIP, et relève de services désormais d'autres services dédiés (PNCD et PCRCP selon la complexité des dossiers).
- Le recouvrement des amendes doit être pris en charge par une structure dédiée distincte du SIP, les agents des SIP pouvant toutefois continuer d'assurer la gestion de l'accueil, l'information et l'orientation du public en matière d'amendes.

Le recouvrement forcé a vocation à être transféré à terme vers les pôles de recouvrement spécialisé (PRS), selon un calendrier, un périmètre et des modalités qui seront précisées ultérieurement.

L'activité des SIP doit donc se recentrer sur leurs missions de pleine compétence :

- La mise à jour et la fiabilisation des fichiers des contribuables et la validation des données
- le renforcement des actions de prévention contre les erreurs et la fraude déclaratives
- Le CSP de régularisation
- Le recouvrement amiable et pré-contentieux
- Le contentieux fiscal et gracieux

Propositions de :

-Mettre en place une organisation découplée et fluide avec les autres services en charge des particuliers

l'organisation interne des SIP a vocation à tendre vers un découplage des missions d'assiette et de recouvrement, pour favoriser davantage le développement d'une polyvalence des compétences des agents et ainsi mieux s'inscrire dans la logique de l'interlocuteur fiscal unique.

Par ailleurs, il sera nécessaire de définir les liaisons entre les SIP et les autres services infradépartementaux appelés à traiter la situation des usagers particuliers (foncier, recouvrement forcé, contrôle)

-Revisiter l'animation et le pilotage des services

De nouveaux outils sont nécessaires pour permettre aux services de mettre en œuvre l'ensemble de ces évolutions et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers comme le pilotage de l'activité. En particulier :

- Des outils informatiques permettant :
 - de piloter l'activité à l'aide d'un tableau de bord adapté (quels indicateurs et repères d'activité?);
 - de mieux gérer la relation usagers grâce à un outil permettant d'assurer la traçabilité des échanges avec les usagers quels que soient les canaux de contact (guichet, messagerie sécurisée ou téléphone).
- Des outils RH (lettres de mission ou fiches de profil et de compétence pour les encadrants) et un dispositif de formation adapté afin de permettre aux SIP de s'organiser autour d'une fonction d'accueil élargie et d'une activité de gestion recentrée, en instaurant une plus grande polyvalence des agents.
- Une documentation et des informations consolidées, centralisées et accessibles en ligne par un point d'accès unique, facilitant la recherche d'informations sur le calendrier des tâches, les opérations à réaliser et les interlocuteurs compétents.

Le point de vue de l'UNSA :

4 thématiques majeures identifiées dans les GT nationaux cependant ce ne sont pas les mêmes thématiques que dans les GT locaux, donc il est difficile de s'y retrouver.

Section UNSA Pas de Calais

On peut regretter que pour les ateliers de GT ne soit prévu qu'une seule séance.

renforcement des actions de prévention contre les erreurs et fraudes : besoin d'agents bien formés et sensibilisés aux éventuelles fraudes fiscales (le sip est la base de la pyramide) et signalement auprès des organes de contrôle des dossiers.

Point 3 : Point sur les mesures de sobriété énergétique : présentation du bilan des émissions des gaz à effet de serre et du dispositif de délestage (pour information)

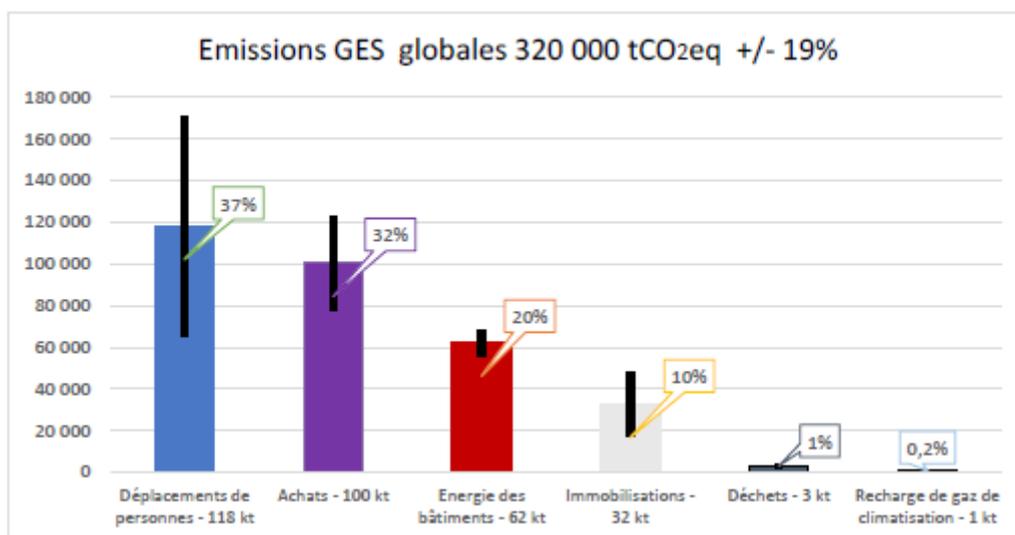
le délestage électrique : nous ne serons pas touchés par ce dispositif au besoin, nous serons prévenus par la préfecture.

Boulogne : 77 places de parking, des pb dû aux personnes extérieures qui s'y garent le week-end et ne libèrent pas les places le lundi matin.

Le futur PNCD de Béthune : le nombre de places de parking est déterminé par une règle d'urbanisme, il est issu d'un calcul dont un paramètre est la surface au sol alloué au service. L'objectif de la collectivité est de pousser les gens à utiliser les transports en commun. Encore faut-il que cela soit possible à chacun...

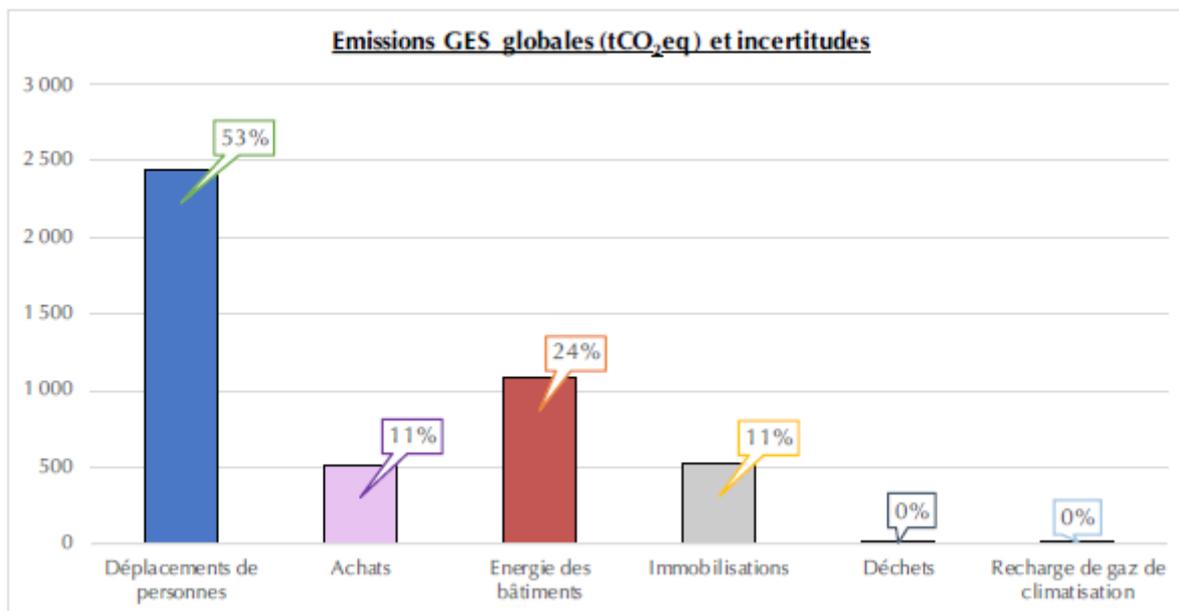
les chiffres fournis datent de 2019, donc avant le NRP...

En 2019, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a émis environ 320 ktCO₂eq avec une incertitude globale de 19%. Ces émissions se répartissent de la façon suivante :



Section UNSA Pas de Calais

En 2019, la DDFiP PAS-DE-CALAIS a émis environ 4 574 tCO₂eq +/- 19%. Ces émissions se répartissent de la façon suivante :



Le tableau ci-dessous reprend la répartition des distances domicile-travail par tranche. 24 % des déplacements font moins de 5 kms par exemple. La voiture est le mode de déplacement prioritaire, correspond à 79 % des kilomètres parcourus et 98 % des émissions de gaz à effet de serre.

Moins de 2 km	Entre 2 et 5 km	Entre 5 et 10 km	Entre 10 et 20 km	Plus de 20 km
12%	12%	17%	28%	32%

En 2019, les déplacements professionnels ont représenté 2 112 milliers de kilomètres pour 379 tCO₂eq. 85 % des kilomètres parcourus le sont avec les voitures des agents (nomadisme). La flotte de la direction était composée de 9 véhicules dont 2 de plus de 10 ans et ne comportait pas de véhicule électrique. Depuis 2021, nous avons acquis une Renault ZOE. La flotte actuelle est de 8 véhicules dont une kangoo de plus de 10 ans.

Mode de transport (flotte DGFIP)	Distances totales (km)	Facteur d'émission (gCO ₂ eq/km)	Emissions totales (tCO ₂ eq)
Voiture - gazole	251 087	187	47
Voiture - essence	5 160	198	1
Voiture électrique	0	27	0
Voiture hybride	2 910	135	0
Total flotte DGFIP	259 157		48
Mode de transport (voitures personnelles agents)	Distances totales (km)	Facteur d'émission (gCO ₂ eq/km)	Emissions totales (tCO ₂ eq)
km remboursés aux agents	1 438 280	218	313
taxi	24	218	0
location	0	218	0
Total voitures agents	1 438 304		313
Total déplacements professionnels en voiture	1 697 461		361

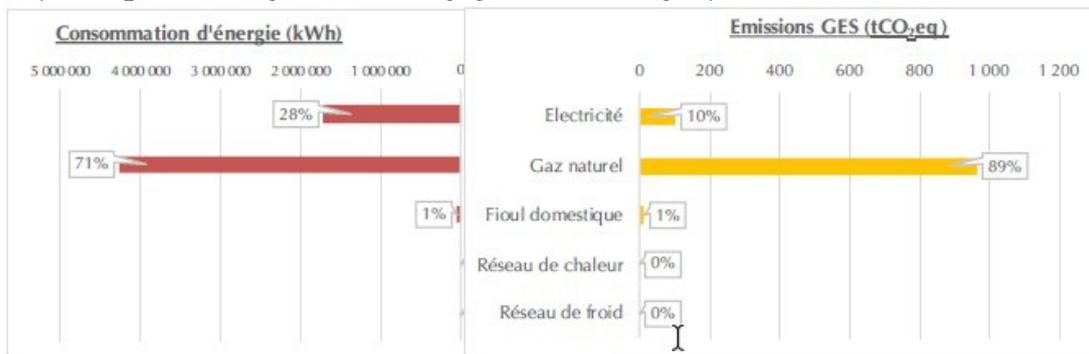
Section UNSA Pas de Calais

Pistes pour diminuer les émissions de GES :

- Favoriser le télétravail,
- Inciter les agents à utiliser d'autres modes de déplacements actifs par des installations techniques telles que des parkings à vélo ou la promotion du forfait mobilité durable,
- Incitation au covoiturage,
- Participation à des challenges mobilité,
- Inciter aux déplacements professionnels en transports en commun,
- Verdir la flotte,
- Mise en place de bornes électriques,
- Communication sur la localisation de bornes,
- plan de déplacement

La consommation énergétique

Ce poste reprend l'énergie consommée par nos bâtiments : chauffage, eau chaude, électricité (éclairage, bureautique ou autres équipements électriques).



Le point de vue de l'UNSA :

Il est amusant de voir que le premier poste de dépense énergétique se situe dans le déplacement des agents entre le domicile et le site de travail.

De la part d'une direction qui a vendu le NRP comme quelque chose de merveilleux.

Et on repart sur le même schéma avec le SDIF.

Demander aux agents de favoriser les déplacements en transports en commun de la part de gens qui travaillent en face d'une gare est assez cocasse, QUID des sites de DIDEROT ? Béthune ? Lens ?

Etc tous à plus ou moins 20 minutes des différentes gares qui ne bénéficient pas toutes de places de parking gratuites.

Point 4 : Bilan des EDR pour 2022 (sous réserve)

point sur les effectifs en 2022

categorie	Situation au 1 ^{er} janvier 2022				Situation au 1 ^{er} septembre			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
tagerfip	6	30*	7	43	6	27*	7	40*
Effectif physique	6	30*	7		43*	5	27*	39*

* un emploi B est occupé par un agent commissionné

perspective au 01 09 2023

Catégorie	A	B	C	TOTAL
TAGERFIP	4	24	7	35

Les suppressions au 1^{er} septembre :

suppression de 2 C :

1 C départ en retraite

1 C reçu au concours

suppression de 3 B :

1 B spécialisé contrôle fiscal (reçu au concours)

1 B spécialisé SPL

1 B spécialisé SIE/SIE

2 A (dont 1 poste vacant)

il y aura des postes vacants au 1^{er} septembre : recrutement ciblé (dont 1 profil SIE)

les EDR peuvent télétravailler

Le travail à distance : permet de venir en aide à des services éloignés, limite les déplacements des EDR concernés

une réunion plénière des EDR sera organisée

les compétences :

SIE: 2 nouveaux agents se sont formés à la fiscalité des professionnels mais un de ces agents a évolué au final sur les missions foncières notamment dans le cadre de la création du SDIF.

Publicité foncière: un agent s'est initié à la publicité foncière. Compte tenu de la polyvalence de cet agent en SIP et en SIE, ses interventions en SPFE ont été limitées en temps.

Enregistrement: un agent a souhaité se former sur l'enregistrement. Toutefois, en raison de

Section UNSA Pas de Calais

l'évolution prévisible de la mission et du faible nombre de demandes de renfort en la matière, le parcours de formation a été arrêté.

Missions foncières: deux agents se sont formés aux fondamentaux du monde foncier.

Gestion publique: 4 agents ont suivi la formation relative à la gestion des hébergés et un EDR expert en la matière a formé des agents en fonction au SGC de Montreuil.

Les interventions :

Répartition des renforts par catégorie de service:

Catégorie de services	Nombre de jours de renfort	Taux de renfort par type de services
SGC / TRESORERIES	3672	50,42%
SIP	1515,5	20,81%
SPFE	968,5	13,30 %
DIRECTION*	469	6,44 %
SIE	409,5	5,62 %
PELP / PTGC	192,5	2,64 %
PCE	56	0,77 %
TOTAL	7283	100 %

(*) OPE, Contrôle fiscal, SPL, CSRH, SRHD

Travail à distance :

Le travail à distance s'est affirmé pour certains services.

Dans la sphère gestion publique, l'équipier affecté à la trésorerie d'Aubigny intervient à distance pour 50 % de son activité au profit d'un Service de Gestion Comptable (essentiellement le SGC de Bapaume voire parfois le SGC de Lens).

Un renfort de Guines au profit de la trésorerie de Calais municipale ou de la trésorerie hospitalière de Lens CH pour le SGC de Montreuil a également été mis en oeuvre en matière de gestion des hébergés.

Le SPFE de Béthune a également bénéficié du renfort à distance du SPFE Boulogne notamment pour le traitement des téléactes.

Tous les équipiers sont équipés de portable et 13 d'entre eux bénéficient d'une convention de télétravail.

Le point de vue de l'UNSA :

Il convient également de rappeler que l'EDR a fonction d'être un renfort MOBILE et qu'il est surprenant lors des visites de site d'apprendre que certains d'entre eux, restent plusieurs mois sur le poste tout en continuant de profiter des remboursements de frais afférents aux spécificités de l'EDR.

Il serait bon de ne plus cacher un emploi vacant avec un EDR.

Section UNSA Pas de Calais

Ce rapport retrace l'ensemble de l'activité de la DDFIP en 2022, avec quelques focus
Il sera mis en ligne sur Ulysse 62, destiné à l'ensemble des agents.

le Point de vue de l'UNSA :

2022 aura donc été la plus simple continuité des deux années précédentes, notamment des suites de ce fameux NRP tant vanté par la direction. En effet en 2022, les agents se sont encore plus éloignés de leurs domiciles, le manque de personnel dans les services s'est encore un peu plus ressenti, et nous avons terminé l'année sur l'annonce de nouvelles suppressions et de non remplacement d'heureux collègues pouvant eux se vanter de partir en retraite à 62 ans.

Il est amusant de prôner l'accueil du public comme une composante essentielle du NRP, lorsque ce dernier vide les services, et entraîne une désertification de nos centres due à la volonté de nos dirigeants de privilégier le numérique. Pas la peine de vous déplacer, tous nos services sont disponibles en ligne... quand ceux-ci daignent fonctionner correctement (cf bug lors de la dernière campagne déclarative).

Les agents des SIP passent leur temps à appeler les contribuables ayant pris RDV sur APRDV, afin de gérer leurs demandes par téléphone, pour ne surtout pas avoir de public dans des centres déjà vidés par des horaires d'ouverture bien contraignants pour la population active.

Après accord de la famille,
Le CDFP d'Arras sera baptisé centre « Ludovic Montuelle »
projet : une plaque commémorative dans le hall

Point 6 : Questions diverses

la BDV, Solidaire demande que la direction rencontre les gens du service pour parler d'autre chose que du Flex-office, il y a d'autres priorités.

Séminaire du contrôle fiscal :

ratio d'occupation par site : pour la prochaine FS

il y a une norme plancher et une norme plafond, entre 16 et 18

on prend la notion de « résident »

St Pol : 80m² par poste de travail

Foch, le plus faible : 20m² par poste de travail

on attend des précisions pour les nomades

Boulogne :

fin des travaux pour le coin repas : 19 mai

1063 piscines ont été détectées par le PTGC

le COM : réunion dans chaque service en janvier + table ronde avec les chefs de service
même sujets qu'au remue ménage :

Section UNSA Pas de Calais

promo interne , régionalisation des concours,
demande de précisions sur la réforme des SIP / Sie

calendrier des mouvements locaux : pas avant le 2 mai (mis a disposition de ALOA) , consécutif au mouvement national
2022 : 6 mai, 2023 : probabilité de quelques jours supplémentaires

Le contrôle fiscal :
hier réunion des responsables ,
priorité : reprendre les règles de sécurité
il y aura un taux de chute de programme des rendus
renouvellement des équipes : accompagnement des nouveaux arrivants (tuteurs)
les cds seront attentifs aux besoins

bilan du théâtre d'intervention : pas encore de bilan (St Omer et Béthune)
les collègues de Béthune n'ayant pas été informés : surprise voire gêne pour les collègues, surtout à la réception du public

forfait mobilité durable : 131 demandes (le double de l'année dernière) majoritairement en avril, reliquat en mai

défaillance du chef de service :
question métier : s'adresser à l'équipe en direction
voir les représentants du personnel

un cds peut-il remplacer un agent par un service civique ? :
un service civique a pour vocation de faire l'accueil.

Horaires du centre de contact de Lens, il y a une erreur sur horaires du règlement intérieur,
il y aura un nouveau vote et refonte du règlement intérieur,

entretien pro :
une consigne de la direction pour que les appréciations soient représentatives des qualités de l'agent

comptage des grévistes : le PNCD est rattaché à la direction

SGC St Pol :
espace de l'ex CDIF,
St Pol devrait basculer en « priorité » en 2023
tout le cablage est à refaire

partie RH : les vacances d'emploi ont vocation à être au mouvement local

SGC de St Omer : les vacances d'emploi ont vocation à être au mouvement local

GNBI informe l'utilisateur de la consistance de ses locaux.

Section UNSA Pas de Calais

VALOC : les formateurs ne sont pas encore formés, les modules de formations sont encore inconnus

Le futur PNCD de Béthune : l'UNSA a demandé si le nombre de places de parking sera suffisant pour tous les agents : la direction a répondu que cela répond à une norme d'urbanisation , le nombre de place de parking dépend de la surface de bureaux utilisée par la DDFIP , ce chiffre ne serait pas variable.